

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 633

présenté par
Mme Charvier

ARTICLE 6

À l'alinéa 12, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« compétente en matière d'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.